

DÉTECTION

Possédez-vous des avertisseurs de fumée à chaque étage, y compris au sous-sol ?

Oui Non

En appuyant sur le bouton test de vos avertisseurs de fumée, ont-ils fonctionné ?

Oui Non

Vous arrive t'il de retirer la pile d'un avertisseur de fumée pour l'empêcher de sonner ?

Oui Non

Changez-vous les piles de vos avertisseurs de fumée régulièrement, lorsqu'on change l'heure par exemple ?

Oui Non

ÉVACUATION

Les issues pour quitter les lieux sont-elles dégagées et libres de toute obstruction ?

Oui Non

Possédez-vous un plan d'évacuation pour diriger votre famille vers le point de rassemblement prévu en cas d'incendie ?

Oui Non

EXTINCTION

Possédez-vous un extincteur portatif ?

Oui Non

Les membres de votre famille savent-ils que la première chose à faire lorsque se déclare un incendie est d'appeler les pompiers au 9-1-1 ?

Oui Non

Je déclare que les renseignements ont été inscrits au meilleur de ma connaissance et j'ai signé :

Signature: _____ le _____

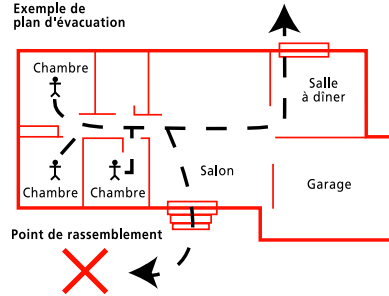
Nom: _____

Rue: _____ Ville: _____

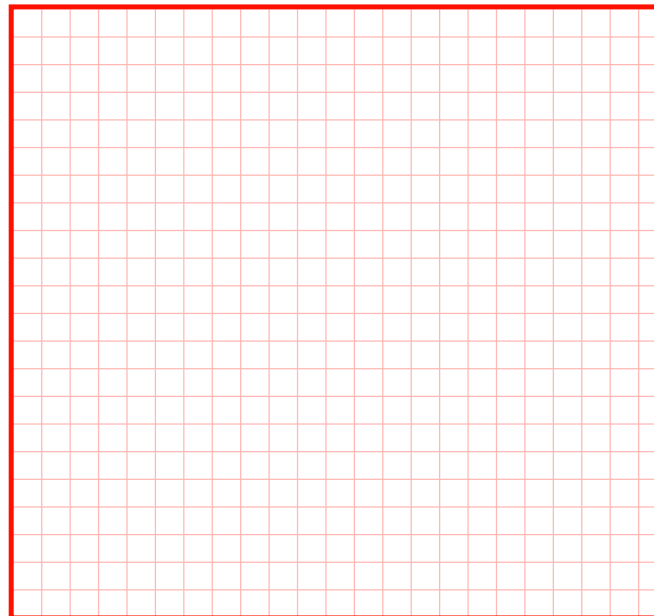
Code postal: _____ Tél.: _____

Dessinez votre plan d'évacuation

Exemple de plan d'évacuation



Illustrez toutes les pièces de la maison et indiquez toutes les sorties. Reliez ensuite les pièces avec les sorties les plus proches.



**Lorsqu'un Incendie est Détecté, Évacuez.
L'Extinction, les pompiers s'en occupent!**

Pour plus de détails sur cette campagne de pré-inspection, veuillez composer le 418-435-2639, poste 6030.



MRC de Charlevoix
4, place de l'Église, local 201
Baie-Saint-Paul, Québec
G3Z 1T2



PRÉVENTION INCENDIE

Passez-vous le test?



Quelques secondes
pourraient **SAUVER SA VIE**



INCENDIE

FEUX DE CUISSON

Soyez attentif lorsque vous faites de la cuisson et gardez les enfants loin des appareils. Évitez les vêtements amples. Ne laissez pas les appareils en fonction lorsque vous quittez la maison. Si le feu prend dans un chaudron, étouffez la flamme à l'aide d'un couvercle approprié et toujours à votre disposition. Ne risquez jamais de transporter un chaudron en feu ni de tenter de l'éteindre en versant de l'eau dessus.

ÉLECTRICITÉ

Si un appareil électrique dégage de la fumée ou une odeur de brûlé, débranchez-le immédiatement et faites-le vérifier. Vérifiez si tous les fils des appareils sont en bon état et remplacez-les s'ils sont fendus ou dénudés. Ne jamais surcharger les prises de courant.

POÊLE À BOIS

Assurez-vous que l'installation est conforme aux normes ou à la plaque d'homologation apposée à l'arrière du poêle. Pour éviter un feu de cheminée, ne brûlez que du bois sec, n'allumez pas

votre feu avec du papier coloré ou glacé. Disposez des cendres chaudes dans un contenant métallique, muni d'un couvercle, à l'extérieur de la maison pour une période de 72 heures.

DÉTECTION

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

Il est obligatoire d'avoir un avertisseur par étage, incluant le sous-sol. Il est recommandé d'en installer dans les chambres où l'on dort la porte fermée. Les avertisseurs de fumée permettent aux occupants d'être avertis dès le début d'un incendie, particulièrement la nuit alors que tout le monde dort.

ÉVACUATION

PLAN D'ÉVACUATION

Un plan d'évacuation sert à réagir de façon ordonnée lorsque survient un sinistre.

EXTINCTION

Avant de procéder à l'extinction d'un début d'incendie, vous devez avvertir le Service de sécurité incendie de votre municipalité au :

911

L'utilisation d'un extincteur portatif se fait seulement si :

- Tous les occupants ont été alertés et ont quitté la résidence;
- Le feu est minime, vous êtes placé entre le feu et la sortie et il n'est pas en train de se propager.

FORMULAIRE D'AUTO-INSPECTION

I.D.É.E

(Incendie, Détection, Évacuation, Extinction)

INCENDIE

Faites-vous de la friture dans un contenant autre qu'une friteuse à thermostat ?

Oui Non

Ajustez-vous le feu de votre cuisinière à température moyenne-élevée pour chauffer l'huile de cuisson ?

Oui Non

Laissez-vous des chandelles allumées sans surveillance ?

Oui Non

Vous arrive t'il de cuisiner en portant des vêtements à manches longues et amples?

Oui Non

Placez-vous vos chandelles dans un chandelier instable ?

Oui Non

Avez-vous une ou plusieurs rallonges électriques raccordées en permanence ?

Oui Non

Y a-t-il des fils électriques qui passent sous vos tapis ?

Oui Non

Les dégagements autour de votre poêle à combustible solide respectent t'ils les distances prescrites sur votre plaque d'homologation ?

Oui Non

Votre cheminée a t'elle été ramonée dans la dernière année ?

Oui Non

Placez-vous les cendres chaudes dans un récipient métallique au moins 72 heures avant d'en disposer ?

Oui Non